



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212000483-20220611-18-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet: 13/06/2022

République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 Juin 2022 N°18/2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-deux, le onze juin à dix heures

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
03/06/2022

Date d'affichage
12/06/2022

Présents : MM DONZELLA Daniel (P), PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjoint.

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie (P), GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte (P), MONDIEGT Vincent (P), POGGI Marie Laure (P), SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Création de trois postes d'agents contractuels à temps complet affectés à la surveillance de la baignade sur la plage de la Liscia.

Le Maire expose au Conseil Municipal, que compte tenu des besoins du service, trois postes d'agents contractuels à temps complet doivent être créés du 1er Juillet au 31 Août 2022 pour assurer la surveillance de la baignade sur la plage de la Liscia.

Les intéressé(e)s seront recrutés conformément à la loi n°84.53 du 26 Janvier 1984, modifiée, article 3 alinéa 2, pendant une période de deux mois.

Ils exerceront respectivement les fonctions de Chef de poste, d'Adjoint au Chef de poste et de Sauveteur qualifié.

Les agents recrutés seront rémunérés par référence aux indices suivants, augmenté de l'indemnité de résidence et du supplément familial (s'il y a lieu). A cette rémunération s'ajoute l'indemnité de congés payés fixée à 10% de la totalité de la rémunération.

Chef de poste : Echelon 5 de l'échelle C3. Indice Brut : 448. Indice Majoré : 393.

Adjoint au Chef de poste : Echelon 7 de l'échelle C2. Indice Brut : 416. Indice Majoré : 370.

Sauveteur qualifié : Echelon 1 de l'échelle C1. Indice Brut : 367. Indice Majoré : 340.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'exposé du Maire et précise que :

- Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.
- Les dépenses résultant de ces créations de postes sont prévues au Budget Primitif 2022, chapitre 64, article 6413.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 Juin 2022 N°19/2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Affectés au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-deux, le onze juin à dix heures.

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
03/06/2022

Date d'affichage
12/06/2022

Présents : MM DONZELLA Daniel (P), PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjointes.

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie (P), GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte (P), MONDIEGT Vincent (P), POGGI Marie Laure (P), SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2022. Aménagement et équipement intérieur de la salle des fêtes.

Le Maire rappelle aux conseillers leur délibération N°22/2021 en date du 5 Juin 2021, prévoyant l'aménagement et l'équipement intérieur de la salle des fêtes.

Le coût total de ce programme avait été estimé à 28 484,55 € HT soit 29 940,95 € TTC, décomposés ainsi :

Travaux de menuiserie (art. 2131) : 14 564,00 € HT soit 16 020,40 € TTC.

Équipements (art. 2188) : 13 920,55 € HT soit 13 920,55 € TTC.

Le Maire informe les conseillers que si le montant prévisionnel des travaux de menuiserie demeure inchangé, celui des équipements a été revu à 13 878,00 € HT soit 16 653,60 € TTC.

Les crédits nécessaires n'ayant pas été prévus au budget 2022, il y a donc lieu de procéder à la décision modificative suivante :

1) Investissement :

Opération 2107 : Aménagement et équipement intérieur de la salle des fêtes.

Dépenses :

Chapitre 21 Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : + 2 733,00 €.

Recettes :

Chapitre 021 Article 021 - Virement de la section de fonctionnement + 2 733,00 €.

2) Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 023 Article 023 - Virement à la section d'investissement : + 2 733,00 €.

Chapitre 011 Article 615231 – Entretien de voiries – 2 733,00 €.

Les conseillers ont écouté l'exposé du Maire et après en avoir délibéré approuvent la décision modificative proposée.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles



Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 Juin 2022 N°20/2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-deux, le onze juin à dix heures.

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
03/06/2022

Présents : MM DONZELLA Daniel (P), PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjoint.

Date d'affichage
12/06/2022

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie (P), GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte (P), MONDIEGT Vincent (P), POGGI Marie Laure (P), SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Décision modificative n° 2 au Budget Primitif 2022. Travaux de voirie route communale Liscia-Pévani.

Le Maire rappelle aux conseillers leur délibération N°09/2021 en date du 15 Avril 2021, prévoyant la réalisation de travaux de voirie sur la route communale Liscia-Pévani.

Le coût total de ce programme avait été estimé à 112 812,50 € HT soit 124 093,75 € TTC.

Ces travaux ont fait l'objet d'un marché public qui a été attribué pour un montant HT de 116 772,50 € soit 128 449,75 € TTC.

Les crédits nécessaires prévus au budget pour cette opération n'étant pas suffisants, il y a donc lieu de procéder à la décision modificative suivante :

1) Investissement :

Opération 2106 : Travaux de voirie route Liscia-Pévani.

Dépenses :

Chapitre 21 Article 2152 – Installations de voirie : + 4 356,00 €.

Recettes :

Chapitre 021 Article 021 - Virement de la section de fonctionnement + 4 356,00 €.

2) Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 023 Article 023 - Virement à la section d'investissement : + 4 356,00 €.

Chapitre 011 Article 615231 – Entretien de voiries : – 4 356,00 €.

Les conseillers ont l'exposé du Maire et après en avoir délibéré approuvent la décision modificative proposée.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Le Maire,
CHIAPPINI Charles